

Postulat

CC 4.5.20

## POSTULAT VISANT A METTRE EN PLACE DES MESURES FAVORISANT LA TRANSITION ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUTRY

### Préambule

En 2019, la Suisse a passé de la 7<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place dans le classement mondial climatique. Les mesures prises par la Suisse pour inciter la population à modifier son comportement vis-à-vis du climat sont nettement insuffisantes pour tenir ses engagements internationaux et suivre la stratégie 2050 adoptée par le peuple en 2017.

**Des mesures sont ou vont être prises au niveau de la confédération et des cantons. Il convient d'examiner comment la Commune de Lutry pourrait compléter ces mesures et favoriser la transition énergétique sur son territoire.**

### CECB, Isolation, chauffage des bâtiments, panneaux solaires

Au préalable, une première phase consiste à établir l'étiquette énergétique des bâtiments afin de diagnostiquer l'état de ceux-ci et proposer des améliorations. Cette étude (certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB) est subventionnée par le canton et définit les travaux à entreprendre (isolation, fenêtres, type de chauffage, panneaux solaires). Elle est très incitative, car elle permet de calculer les coûts réels de rénovation, les subventions et les économies réalisables sur la consommation d'énergie.

L'installation de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) permet de produire de l'énergie électrique et thermique durant la journée mais pas la nuit ni les jours de mauvais temps. Les Services industriels devraient proposer une solution pour des échanges d'énergie électrique (batterie virtuelle), soit par la reprise durant la journée des productions excédentaires et redistribution la nuit d'énergie à des tarifs attractifs.

La pratique actuelle d'autorisation d'installer des panneaux solaires sur les toits du bourg et des villages situés sur le territoire communal se base sur « l'étude d'intégration des panneaux solaires dans la zone ville et villages » qui date de 2011. Il conviendrait d'actualiser cette étude pour tenir compte des progrès techniques intervenus depuis lors, notamment de prendre en compte la possibilité de poser des tuiles solaires.

### Voitures électriques

Le coût d'achat des voitures électriques est élevé et n'est actuellement pas subventionné. Par contre, les coûts de fonctionnement et d'entretien de ces voitures sont nettement plus favorables que des voitures thermiques. D'autre part les Services industriels doivent encourager les propriétaires d'immeubles à l'installation de recharges à domicile et de panneaux photovoltaïques pour favoriser l'achat de véhicules propres, sans perturber le réseau.

SYN	AG	FIN	ATB	TFV	SI	PCL
<b>R</b> 30 AVR. 2020						
VISAS						

## Conclusions

Je constate que sans incitations ni aides financières, la transition énergétique aura beaucoup de peine à se réaliser et le temps presse. **Les Services industriels doivent être l'acteur de cette démarche au niveau communal.**

Les Services industriels (Service de l'électricité) disposent actuellement d'une fortune importante de plus de CHF 12'000'000 et d'un réseau pratiquement amorti. Une partie de cette somme pourrait être consacrée à redimensionner le réseau électrique et à proposer une aide pour accélérer la transition énergétique.

Je demande donc par voie de postulat à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes destinées à compléter les mesures qui sont ou seront prises par la confédération et le canton pour favoriser la transition énergétique sur le territoire communal :

- **Inciter par des subventions communales en complément des subventions cantonales et fédérales les propriétaires d'immeubles pour :**
- **L'étude d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)**
- **La réalisation des travaux d'assainissement des immeubles (isolations, chauffage, panneaux solaires).**
- **L'achat de véhicules électriques et l'alimentation électrique des bâtiments pour la recharge sans perturber le réseau.**
- **Modifier la pratique communale en matière d'autorisation d'installation de panneaux solaires dans la zone ville et villages en actualisant l'étude y relative, et notamment en autorisant la pose de tuiles solaires sans limitation.**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous prie de réserver un bon accueil à ce postulat et vous propose de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Ph. Mingard

Lutry, le 26 avril 2020